



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction des métiers et des carrières

Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement

**BILAN D'ACTIVITE DE LA COMMISSION D'EVALUATION  
SCIENTIFIQUE COMPETENTE A L'EGARD DU CORPS DES  
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE DE L'ETAT**

**ANNEE 2016**

# Table des matières

<b><u>Introduction.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>Le cadre de travail de la CES.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>Les sessions 2016.....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>Le déroulement des sessions.....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>Les avis rendus par la CES en 2016.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
Détachements.....	6
Changements de spécialité.....	6
Formations auprès de l'INP.....	7
<b><u>Remarques et observations sur les auditions.....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>Bilan du tour extérieur au titre de 2016.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>Les conditions pour concourir au tour extérieur.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>L'organisation du tour extérieur.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>Les candidatures.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>L'évaluation des candidats.....</u></b>	<b><u>10</u></b>
<b><u>Les constats du jury.....</u></b>	<b><u>10</u></b>

## **Introduction**

La Commission d'évaluation scientifique (C.E.S.) est une commission prévue par le décret n°2013-788 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine de l'Etat.

Composée de 4 membres de chacune des 5 spécialités, soit 20 membres titulaires (10 membres élus et 10 personnalités qualifiées nommées par la ministre) et d'autant de suppléants, elle émet un avis scientifique sur :

- La capacité scientifique des agents appartenant à d'autres corps, reconnus statutairement équivalents, à intégrer le corps des conservateurs du patrimoine via un détachement ou une intégration directe (art 6) ;
- La capacité scientifique d'un conservateur du patrimoine à changer de spécialité (art 8) ;
- Le caractère scientifique d'une demande de congé INP (art 27).

La C.E.S. est également compétente pour apprécier la capacité des candidats au tour extérieur à intégrer le corps des conservateurs (art 10).

Enfin, elle est destinataire des rapports rédigés par les bénéficiaires des congés études INP.

## **I. Le cadre de travail de la CES**

La constitution de la nouvelle CES a été l'occasion de remettre à plat son fonctionnement. Deux sessions de travail ont été organisées au cours desquelles il a été procédé à l'élection d'un président et de deux vice-présidents.

Lors de la mandature précédente, les membres de la CES avaient constaté que son fonctionnement nécessitait une certaine clarification des différentes procédures, un règlement intérieur a donc été élaboré. Celui-ci rappelle les conditions de son fonctionnement, les pièces utiles à la constitution des dossiers des candidats et le déroulement des auditions. Une grille d'évaluation des compétences attendues par les candidats au tour extérieur a également été définie. Elle a fait l'objet d'une séance de travail avant la session 2016 pour éclaircir les attendus des items et pondérer leur importance dans la note finale.

Afin d'assurer une plus grande transparence, l'ensemble de ces documents a fait l'objet d'une publication sur l'intranet du ministère.

## **II. Les sessions 2016**

### **A. Le déroulement des sessions**

Trois sessions de la CES se sont tenues en 2016, préalablement à chacune des commissions administratives paritaires, et ont permis d'auditionner les candidats dans le cadre de la réglementation prévue par le décret statutaire. Le principe d'une audition en sous-commissions a été généralisé, permettant aux membres de la CES de se libérer plus facilement et de garder pleinement leur capacité d'écoute et de questionnements.

Le bénéfice pour les candidats est également indéniable. La sous-commission étant généralement composée d'une moyenne de sept membres, cela rend les auditions un peu moins magistrales et assure des échanges plus nourris et plus fluides avec les audités.

- Session du 15 mars 2016

Trois sous-commissions ont été constituées et ont auditionné sept candidats dans le cadre d'un accueil en détachement (un candidat ne s'est pas présenté), trois demandes de changement de spécialité et trois demandes de congés INP.

- Session du 1er juin 2016

Huit demandes d'accueil par voie de détachement ou d'intégration directe (un candidat ne s'est pas présenté) et quatre demandes de changement de spécialité ont été étudiées par les deux sous-commissions de la session.

- Session des 15, 16 et 17 novembre 2016

Outre les candidatures au tour extérieur (Cf. infra), la CES a examiné en sous-commissions sept candidats sollicitant un accueil en détachement, trois candidats dans le cadre d'un changement de spécialité et un candidat souhaitant un congé INP.

## B. Les avis rendus par la CES en 2016

### 1. Détachements

Corps d'origine	Archives		Musées		Archéologie		MH-Inventaire		Nombre total d'avis émis	
	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable
Conservateur de bibliothèques	2	1							2	1
Conservateur territorial	1	1	1	5	1	2			3	8
Conservateur Ville de Paris								1	0	1
ICCEAC			1						1	0
Ingénieur de recherche	1			1				1	1	2
Maître de conférences				1				1	0	2
Professeur agrégé			1						1	0
Nombre total d'avis émis	4	2	3	7	1	2	0	3	8	14

Les demandes d'accueils en détachement n'avaient concerné en 2015 que deux spécialités, archives et musée, pour le même nombre de candidats. Il est à souligner que deux candidats, régulièrement inscrits à l'ordre du jour de la CES, ne se sont pas présentés.

### 2. Changements de spécialité

	Spécialité d'accueil									
	Archives		Musées		Archéologie		MH-Inventaire		Nombre total d'avis émis	
Spécialité d'origine	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable
Archives <sup>1</sup>				1			1	1	1	2
Musées						1		1	0	2
Archéologie <sup>2</sup>			1	3			1		2	3
Nombre total d'avis émis	0	0	1	4	0	1	2	1	3	7

Même si la moitié des avis rendus a encore concerné un accueil en spécialité « musées », contrairement à 2015 cette spécialité n'a pas été l'unique réceptacle des demandes de changement de spécialité. Il est même à souligner le choix fait par deux candidats de quitter cette spécialité.

<sup>1</sup> Un candidat s'est présenté à deux sessions différentes. Il a reçu un avis favorable après s'être représenté.

<sup>2</sup> Un candidat s'est présenté à deux sessions différentes. Il a reçu un avis favorable après s'être représenté.

Enfin, il convient de relever l'importance pour les candidats de tenir compte des motivations retenues par la CES pour émettre un avis défavorable. Deux candidats s'étant trouvés dans cette situation ont pu se représenter dans la CES et obtenir son agrément après avoir retravaillé leur dossier.

### **3. Formations auprès de l'INP**

Quatre agents ont sollicité un passage en CES dans le cadre d'une demande de congé INP. Tous ont reçu un avis favorable.

Un candidat ayant reçu un avis favorable n'a pas souhaité donner suite à sa demande de congé.

### **C. Remarques et observations sur les auditions**

La commission a souhaité rappeler aux futurs candidats quelques observations quant à son rôle et à ses attentes, et notamment :

- ✓ Les auditions ne sont pas une simple formalité mais doivent être préparées (expérience, connaissances et motivations) ;
- ✓ Dans le cadre des accueils par voie de détachement ou d'intégration directe, la commission n'est pas juge de l'adéquation entre le poste et le candidat mais bien de l'aptitude de ce dernier à être accueilli dans le corps des conservateurs du patrimoine de l'État et à y dérouler une carrière ;
- ✓ Les candidats à un changement de spécialité doivent pouvoir mettre en avant leur intérêt pour la spécialité en s'appuyant, a minima, sur une connaissance théorique de celle-ci, ou en éclairant leurs motivations d'une expérience personnelle ou professionnelle ;
- ✓ A l'issue de leur congé INP, les bénéficiaires de celui-ci doivent adresser à la commission un rapport d'activité sur cette période ;
- ✓ D'une manière générale et quel que soit le motif d'audition, il est attendu des candidats une mise en valeur de leur parcours professionnel tant à travers la constitution du dossier qu'au cours de l'entretien.

### III. Bilan du tour extérieur au titre de 2016

#### A. Les conditions pour concourir au tour extérieur

Les conditions pour concourir au tour extérieur sont définies par l'alinéa 2 de l'article 10 du décret 2013-788 du 28 août 2013 portant statut du corps des conservateurs du patrimoine de l'État et sont les suivantes :

- Etre fonctionnaire de catégorie A
- Avoir dix ans de service effectif dans l'un des services ou établissements publics dont les activités relèvent des responsabilités définies à l'article 3 et ayant exercé des fonctions correspondant à ces mêmes responsabilités.

L'article 3 précisant « *Ils exercent notamment leurs fonctions dans des services déconcentrés, des services de l'administration centrale, des services à compétence nationale ou des établissements publics* », les services effectifs exercés en dehors des services de l'État ne peuvent être retenus à l'exception de ceux exercés en position de mise à disposition par des fonctionnaires de l'État chargés du contrôle scientifique des archives départementales.

#### B. L'organisation du tour extérieur

Comme pour 2015, la publication de l'ouverture des cinq postes au tour extérieur a été faite au Journal Officiel le 2 juillet 2016 avec un délai d'inscription jusqu'au 19 septembre 2016.

Trois sous-commissions d'auditions ont été constituées pour entendre les candidats dans le respect des règles définies par le décret statutaire et le règlement intérieur (nombre de représentants de la spécialité et qualité de ces représentants, quorum, nomination d'un rapporteur, classification des lauréats arrêtée en session plénière).

- Nombre de postes ouverts et de candidats auditionnés au cours des trois dernières années

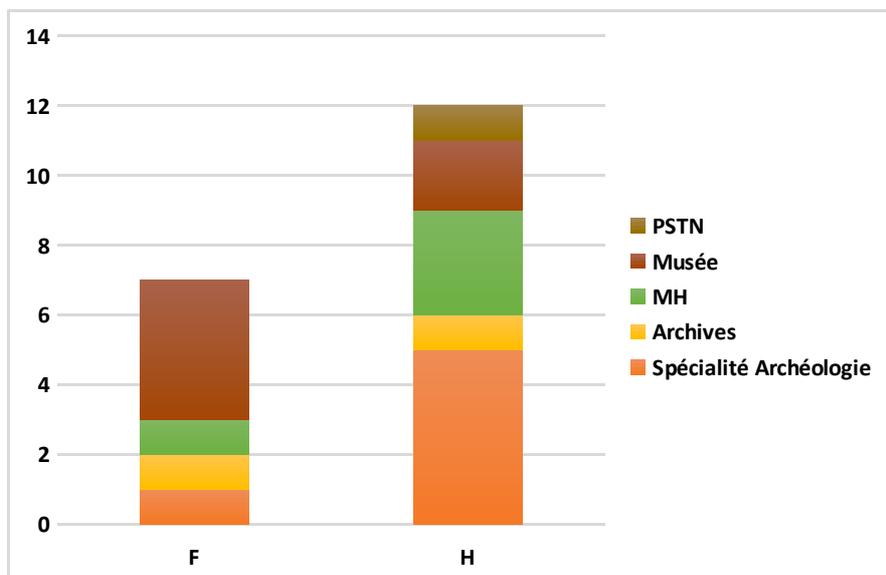
	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes	6	5	6	5
Nombre de candidats auditionnés	25	8	29	17
Ratio poste/candidats	<b>1 poste pour 4,2 candidats</b>	<b>1 poste pour 1,6 candidat</b>	<b>1 poste pour 4,8 candidats</b>	<b>1 poste pour 3,4 candidats</b>

#### C. Les candidatures

24 candidats ont déposé un dossier pour la sélection au tour extérieur mais seulement 17 candidats ont été auditionnés. Deux candidats se sont désistés, quatre candidats ne présentaient pas les années de services requises dans un service de l'État et un candidat n'était pas titulaire de la fonction publique. Les candidats ne répondant pas aux conditions statutaires ont été avisés de la non recevabilité de leur candidature avant les auditions.

Enfin, un candidat a souhaité être auditionné dans trois spécialités.

- Répartition des candidats auditionnés par sexe et par spécialité



- Corps d'origine des candidats auditionnés et spécialités présentées

Corps origine	Archéologie	Archives	MH	Musée	PSTN	Total
Attaché d'administration			1			1
CHED		2	1	1		4
Conservateur de bibliothèques				1		1
Ingénieur études	6			2		8
Ingénieur recherche <sup>3</sup>			1	2	1	4
ISCP			1			1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

- Affectation d'origine des candidats auditionnés et spécialités présentées

Administration centrale	Archéologie	Archives	MH	Musée	PSTN	Total
AN/AD		2				2
DRAC	5		3	1		9
Musées				2		2
Université			1	1	1	3
Autres <sup>4</sup>	1			2		3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

<sup>3</sup> Un ingénieur de recherche s'est présenté à la fois dans la spécialité musée, MH-Inventaire et PSTN

<sup>4</sup> BNF, C2RMF et DRASSM

- Age des candidats auditionnés

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Age moyen</i>	50	50	50
<i>Age mini</i>	43	39	39
<i>Age maxi</i>	57	57	57

## D. L'évaluation des candidats

- Moyenne, mini et maxi obtenu par item

		<b>Tous corps confondus</b>
<b>Analyse du dossier, acquis de l'expérience professionnelle et exposé sur le parcours professionnel /5</b>	Moyenne -	3,47
	Max -	5
	Min -	1,5
<b>Compétences scientifiques /5</b>	Moyenne -	3,53
	Max -	5
	Min -	1,5
<b>Maîtrise de l'environnement professionnel /4</b>	Moyenne -	2,92
	Max -	4
	Min -	1
<b>Capacité à assumer des responsabilités et des missions d'encadrement supérieur /6</b>	Moyenne -	3,89
	Max -	6
	Min -	2
<b>Total/20</b>	Moyenne -	13,82
	Max -	19
	Min -	6

- Corps d'origine et spécialité présentée par les candidats ayant reçu un avis très favorable de la CES

<b>Corps origine</b>	<b>Archéologie</b>	<b>Archives</b>	<b>MH inventaire</b>	<b>Musée</b>	<b>Total</b>
<i>CHED</i>					
<i>Chef de travaux d'art</i>					
<i>Ingénieur études</i>	3			1	4
<i>Ingénieur recherche</i>					
<i>Ingénieur des services culturels</i>			1		1
<b>Total</b>	<b>3</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

- Age des candidats ayant reçu un avis très favorable de la CES

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Age moyen</i>	47	55	49
<i>Age mini</i>	43	55	43
<i>Age maxi</i>	50	55	55

## **E. Les constats du jury sur les auditions du tour extérieur**

Le jury s'est étonné du peu de candidats en spécialité « archives » cette année. Il note également le faible nombre de chargés d'études documentaires et la prédominance des ingénieurs d'étude (quasiment la moitié des candidats de 2016).

Comme l'année précédente, encore trois candidats se sont présentés alors qu'ils auraient pu être accueillis par la voie du détachement (deux ingénieurs de recherche et un conservateur de bibliothèque) ce qui continue d'interroger le jury.

De la même manière, le jury a relevé qu'un candidat a encore souhaité être auditionné dans trois spécialités différentes ; si le parcours de ce postulant pouvait légitimer chacune de ces disciplines, ne pas faire de choix clair quant à l'avenir vers lequel il souhaitait orienter sa carrière l'a plutôt desservi, le jury ayant de fait un peu de mal à cerner ses motivations et sa capacité à se projeter.

Le jury a également constaté que sur les dix-sept candidats auditionnés, neuf s'étaient déjà présentés devant lui en 2015. Sur les cinq lauréats, trois étaient passés devant la commission l'année dernière.

D'un point de vue plus qualitatif, les membres du jury ont souligné la montée en qualité des dossiers présentés, ce qui a permis une meilleure information quant aux compétences et à l'expérience des candidats, et ainsi de mieux appréhender leur aptitude à intégrer le corps des conservateurs du patrimoine.

Dans l'ensemble, les candidats avaient toute légitimité à se présenter, avec de bons dossiers, bien construits, tenant compte des observations émises les années précédentes.

Le jury a cependant remarqué que les candidats avaient du mal à se projeter, même dans un avenir proche. Il souhaite donc rappeler aux futurs auditionnés qu'ils doivent intégrer dans leur préparation une réflexion sur cette thématique.

Plus généralement, la commission s'interroge sur les motivations parfois assez floues de certains et sur leur capacité à conduire un projet.

Enfin, afin de lever toute ambiguïté, la commission rappelle à tous ceux qui souhaitent se présenter au tour extérieur que le nombre de postes ouverts ne l'est pas par spécialité et que seul le mérite des candidats détermine le classement final.